Règlement intérieur de la GreLAN

Votre adhésion à ce règlement est obligatoire pour participer à la prochaine GreLAN.

Le règlement ci-présent détermine les règles que les participants s'engagent à respecter pendant toute la durée de l'évènement.

Les participants mineurs doivent faire signer la présente décharge par leur représentant légal ainsi que l'autorisation parentale. Aucun mineur ne sera accepté à une LAN sans autorisation parentale. Les participants à la LAN assurent avoir pris connaissance du présent règlement et l'acceptent sans aucune réserve.

Article 1

Matériel:

Chaque participant est tenu d'apporter le matériel suivant:

- Un ordinateur équipé d'une carte réseau et de tous les périphériques nécessaires
- Un câble RJ45 de longueur minimum 5 mètres (compatible gigabit)
- Une multiprise avec rallonge
- Les enceintes et amplificateurs sont interdits (seuls les casques audio sont autorisés).

Article 2

Données:

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant au contenu des disques durs des participants. Ils ne peuvent être tenus responsables dans le cas de perte de données et de non-respects des licences, copyrights, des droits d'auteurs, des applications, jeux, logiciels, vidéos, mp3 et images, en résumé des données présentes sur les machines des participants.

Article 3

Comportement:

Les participants devront faire preuve d'une attitude correcte vis à vis des organisateurs, et des autres joueurs, le fair-play est garant d'une bonne ambiance, ce que nous désirons tous.

Toutes diffamations et injures à caractère raciste ou pédophile ainsi que les provocations à la haine ou à la violence raciale sont interdites lors de l'évènement. Il est également important de tenir compte du bien être des joueurs, et ne pas crier à répétition dans la salle afin que l'ensemble de l'événement puisse se dérouler dans la bonne humeur.

Toute tentative de saturation du réseau, de piratage, de vol ainsi que tout comportement déplacé entraînera l'expulsion de la ou des personnes concernées.

En cas de nécessité il sera fait appel aux autorités locales.

Article 4

Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol. Il est rappelé à tous les joueurs que la meilleure protection contre d'éventuelles malveillances reste la surveillance.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vis-à-vis de la nature potentiellement illégale des données contenues sur des machines personnelles ou transitant par le réseau. Les participants assument seuls la responsabilité des données qu'ils émettent, reçoivent ou stockent.

Les organisateurs encouragent par ailleurs les joueurs à n'utiliser que des logiciels dont ils ont la licence.

Le propriétaire de l'ordinateur, s'engage à assumer seul tous risques pénaux et moraux encourus (et de ce fait, décharge de toutes responsabilités l'association contre les droits d'auteur de quelque nature qu'ils soient).

L'association ne sera tenu responsable en cas de destruction de données accidentelle sur un quelconque ordinateur et c'est pourquoi nous recommandons d'effectuer un contrôle antivirus avant de venir à la GreLAN.

L'association décline toutes responsabilités pour acte de vandalisme commis par un joueur à l'extérieur de la salle, seul celui-ci est tenu responsable de ses actes.

La responsabilité des véhicules est entièrement entre les mains de leurs propriétaires.

L'association ne serait tenu responsable des dommages subis sur l'ordinateur des joueurs.

Les dommages subis sur le matériel de l'association (Switch...etc.) devront être remboursés.

Article 5

Consommation:

- Alcool:

Aucune boisson alcoolisée ne sera autorisée dans la salle.

- Tabaci

Il est interdit de fumer dans la salle, même avec une cigarette électronique.

- Drogue:

La consommation de substances illicites est interdite et entraînera l'expulsion de la ou des personnes concernées.

- Boissons énergisantes :

Les boissons doivent être consommées avec modération et sont réservées aux adultes. Les femmes enceintes et allaitantes, les personnes sensibles aux effets de la caféine ou atteinte de certaines pathologies (troubles cardiovasculaires, psychiatriques et neurologiques) doivent éviter leur consommation. [info: https://www.anses.fr/fr/content/boissons-%C3%A9nergisantes]

Article 6

Assurance et responsabilité :

L'association GreLAN possède un contrat de responsabilité civile n° IA6010997 chez ACM-IARD (Crédit Mutuel SMH) couvrant les dommages matériels, immatériels consécutifs et corporels lors des événements GreLAN. Si vous voulez une copie de ce document, merci de nos en faire la demande par mail à « grelan38@gmail.com » ou par téléphone au 06.30.90.08.74

Article 7

Ventes et partage :

Toute vente, en dehors de celles gérées par les organisateurs, est strictement interdite. La vente ou échange de logiciels, l'échange d'œuvres musicales ou vidéos protégées sont interdits.

Article 8

Libre circulation dans la salle:

Les allées ne doivent pas être obstruées (sacs de couchage, cartons d'emballages des PC, matelas, etc ...) en cas de danger pour pouvoir utiliser correctement les sorties de secours.

Article 9

Sanctions:

Tout manquement au règlement en vigueur ou toute attitude nuisible sera sanctionné. Les sanctions seront appliquées suivant la gravité de la faute commise pouvant aller jusqu'à l'expulsion définitive de l'événement (sans remboursement).

Article 10

Fait à

Droit à l'image :

En participant à la GreLAN, vous autorisez les organisateurs à utiliser votre image dans des photos ou vidéos faite lors de l'événement.

Je déclare avoir pris connaissance de tous les articles de ce règlement et j'en accepte l'application
Nom :
Prénom :
Pseudo :
Equipe :
Date de naissance :

Le

Signature